République tchèque : le gel des salaires dans le domaine judiciaire viole les lois européennes

Description

Le gouvernement tchèque cherche à économiser sur le budget d'État. La modification des salaires des juges et procureurs, décidée cette année, a finalement été jugée allant à l'encontre des lois européennes par la cour régionale d'Ostrava, le 20 juin 2025.

Si cette décision ne concerne que la plainte d'un juge de la cour d'Ostrava, d'autres juges et procureurs ont déposé des plaintes similaires qui ne manqueront pas d'être concernées par ce verdict. Libor Vávra, président du syndicat des juges, a par ailleurs indiqué à *Radiožurnál* que cette décision se basait sur un précédent européen : « *La Cour européenne au Luxembourg a rendu son verdict concernant la question des salaires, je crois, des juges polonais et lituaniens, et cette décision a souligné certaines conditions sous lesquelles les représentants politiques pouvaient changer les conditions salariales des juges.* »

Actuellement, le salaire des juges est composé d'une base fixe et d'un coefficient de trois fois le salaire mensuel brut moyen de l'année passée. Or, cette année, le gouvernement a voulu le fixer à 121 685 CZK (4 900 euros), alors que selon l'ancienne formule, il dépasserait les 130 000 CZK. Les procureurs connaissent une situation semblable.

Une affaire similaire sera examinée par la Cour constitutionnelle en *plenum*, à la requête de la cour régionale de Děčín. Si cette décision est jugée inconstitutionnelle, loin d'économiser, l'État devra verser, selon une estimation du ministère de la Justice présentée au gouvernement en avril, 817,4 millions CZK (32,9 M€) dont 620,3 millions iront aux juges et 197,1 ux procureurs, ainsi que les intérêts sur les arriérés et les frais de justice.

Sources : *Lidovky*, *Radio Prague International*.

date créée
23/06/2025
Champs de Méta
Auteur-article : Nathan Hourcade